



PRÉFÈTE DE L'ALLIER

Préfecture
Mission interministérielle de coordination

Mission suivi et études de dossiers départementaux
Affaire suivie par Mme Véronique Fournier
Tél : 04-70-48-33-85
veronique.fournier@allier.gouv.fr

Moulins, le 07 FEV. 2020

La Préfète de l'Allier

à

Monsieur le Président de Moulins Communauté

Objet : Arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique le projet de réalisation d'un deuxième pont et d'un barreau routier et emportant mise en compatibilité du SCoT de Moulins Communauté et du PLU de Neuvy

PJ : 2

Vous voudrez bien trouver ci-joint, copie de l'arrêté par lequel j'ai déclaré d'utilité publique le projet de réalisation d'un deuxième pont et d'un barreau routier sur le territoire des communes de Moulins et Neuvy, présenté par Moulins Communauté.

Ce même acte emporte mise en compatibilité du schéma de cohérence territoriale de Moulins Communauté et du plan local d'urbanisme de la commune de Neuvy.

Il devra être affiché à l'hôtel d'agglomération ainsi qu'en mairies de Neuvy et Moulins pendant 2 mois, en tant qu'il vaut déclaration d'utilité publique.

En effet, cet arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, qui commencera à courir à compter de son affichage aux endroits précités. L'exécution de cette formalité devra être justifiée à l'aide d'un certificat sur le modèle ci-joint, que vous voudrez bien me retourner dûment complété, par retour du courrier.

Par ailleurs, une mention de cet affichage sera insérée à ma demande en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, en application des dispositions du code de l'urbanisme concernant la mise en compatibilité des documents d'urbanisme. Vous recevrez de la part du directeur de ce journal la facture relative à cette insertion.

Enfin, vous voudrez bien également publier cette décision sur le site internet de Moulins Communauté.

La Préfète,

Marie-Françoise LECAILLON